

FAQ relatives aux subventions en Suisse

Comment les décisions concernant les subventions sont-elles prises ?

Un comité d'examen interne octroie les subventions en fonction du degré d'adéquation de la proposition avec la mission de Gilead et ses domaines thérapeutiques prioritaires.

Quel montant de subvention puis-je demander ?

Il n'existe pas de montant minimum ou maximum pour les demandes. Les candidat-e-x-s doivent demander le niveau de financement nécessaire pour répondre aux besoins programmatiques.

Les organisations à but lucratif peuvent-elles déposer une demande ?

Non. Gilead donne principalement à des organisations à but non lucratif.

Puis-je demander une subvention pour une activité qui a déjà eu lieu ?

Non. Gilead ne fournit pas de financement rétroactif. Les demandes de subvention doivent être soumises à Gilead au moins huit semaines avant le début de l'activité.

Mon organisation a déjà déposé une demande pour un financement et souhaite déposer une nouvelle demande. Est-ce autorisé ?

Oui. Toutefois, nous ne prenons pas en considération plusieurs demandes pour le même projet au cours d'une même année.

Si un projet comporte plusieurs dates ou lieux, dois-je soumettre plusieurs demandes ?

Les demandes portant sur un financement destiné à soutenir des projets qui se déroulent à plusieurs dates ou sur plusieurs sites doivent faire l'objet d'une demande globale unique.

Si un projet couvre plusieurs domaines thérapeutiques, comment dois-je indiquer cela ?

Veillez soumettre une demande au titre du domaine thérapeutique dont le contenu est le plus pertinent. Toutefois, il est important de formuler des objectifs pour chaque domaine thérapeutique couvert.

Est-il acceptable de soumettre un budget annuel au lieu d'un budget de projet ?

Non. Pour qu'une demande de subvention soit prise en considération, vous devez présenter un budget de projet détaillé comprenant une ventilation de l'utilisation des fonds demandés à Gilead.

Puis-je télécharger des pièces jointes vers l'application ?

Le formulaire en ligne permet de télécharger un budget de projet et le programme de l'événement. Pour ajouter d'autres fichiers, veuillez envoyer un e-mail à votre interlocuteur-ric-e-x Gilead local après avoir soumis le formulaire de demande en ligne (n'oubliez pas d'indiquer le nom de votre organisation, le titre du projet et le numéro d'identification de subvention Gilead, si possible).

Comment saurai-je quand une décision aura été prise concernant ma subvention ?

Des notifications formelles de toutes les décisions de financement sont envoyées par écrit, par e-mail, directement à la personne mentionnée dans le profil du compte Gilead créé pour la demande de subvention.

Puis-je m'entretenir avec un-e représentant-e-x de Gilead au sujet de ma demande ?

Nous vous recommandons de contacter votre représentant-e-x Gilead si vous avez l'intention de déposer une demande. Les représentant-e-x-s ne peuvent pas vous aider en ce qui concerne la portée ou le contenu de la proposition, mais iels peuvent vous fournir des informations générales. Vous pouvez également contacter votre représentant-e-x Gilead qui vous fournira une assistance technique pour le portail des subventions.